

ÉDITO

APRÈS LES ÉLECTIONS : LES NUAGES S'ACCUMULENT.

Après les élections du 25 mai, on en revient progressivement à la gestion des questions importantes. Le Fonds Monétaire International (FMI) demande que 13 milliards d'euros soient économisés dans les 5 prochaines années. La Commission Européenne a de nouveau confirmé sa « règle d'or », ce qui implique une réduction drastique de l'endettement et de la charge de la dette des Etats membres. Au besoin, à l'aide de mesures draconiennes. La Banque Nationale exige pour sa part – c'est Luc Coene qui l'a dit – des réductions sur les pensions – et d'abord sur les pensions du secteur public ! D'après lui, il faudrait également « intervenir » sur les allocations de chômage et les subsides (mais pas sur ceux accordés aux entreprises privées !) Quand à l' « ajustement » (on ne parle pas de suppression ici) des intérêts notionnels : on n'en entend plus parler, tout comme de la possibilité d'une réforme globale de la fiscalité...

La politique qui s'annonce menace de peser lourdement sur les conquêtes sociales des travailleurs et sur les services publics. Une fois de plus, le poids de la crise risque de peser uniquement sur les plus faibles. On a également entendu lors de la campagne électorale des déclarations décrivant la concertation sociale – dont certains se passeraient bien volontiers. Une telle politique risque d'avoir des conséquences désastreuses pour le personnel du SPF Finances.

Au cours de ces dernières années, au SPF Finances, nous avons parfois pu obtenir, au moyen d'actions, des améliorations de la politique prévue initialement, notamment en matière de personnel. En même temps, nous avons pu rétablir un dialogue social au sein du département. Mais au fond rien n'a changé : le taux de remplacement des collègues partant à la pension est si bas que la

« continuité du service public » ne peut plus être garantie dans tous les cas !

Si rien ne change, la pression au travail va continuer à augmenter, tout comme le stress subi par les travailleurs. La lutte contre la fraude fiscale ne sera plus poursuivie, faute d'agents pouvant effectuer une mission de contrôle. L'injustice du système fiscal risque dès lors de s'affirmer de manière permanente et croissante.

La CGSP ne va pas se décourager. Nous allons continuer de défendre le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs par le mécanisme de l'indexation des salaires. Nous restons attachés à notre liberté de négociation et de concertation. Nous voulons maintenir un service public fort – aussi aux Finances – avec un personnel et des moyens suffisants. Nous continuerons à nous battre pour des contrôles fiscaux décents, combinés à une lutte active contre la fraude fiscale et pour une fiscalité plus équitable. La CGSP souhaite une société plus humaine et solidaire, qui n'est pas basée sur la cupidité et l'égoïsme, une société qui respecte mieux l'environnement et le « vivre ensemble ».

Si le nouveau gouvernement fédéral ne nous écoute pas, la CGSP n'hésitera pas à utiliser tous les moyens à sa disposition afin de faire respecter les intérêts des travailleurs !

BASCULEMENT 3

CONCERTATION OU PAS CONCERTATION, TELLE EST LA QUESTION

Après les actions des organisations syndicales, et le protocole conclu par la suite, nous avons mis beaucoup d'espoir dans le Comité de suivi. Il avait été promis que « dans le cadre du Comité de suivi les conséquences du B3 seront examinées en toute transparence par résidence et pour chaque entité en présence de l'administrateur général ou du directeur du service d'encadrement concerné, les conséquences du B3 et la nécessité de procéder à

certaines adaptations pour raisons sociales tout en tenant compte des nécessités de l'organisation ».

Un premier Comité de suivi du B3 avait d'abord été convoqué le 22 avril mais avait été reporté car le Comité de direction n'était pas prêt...

Nous avons finalement dû insister pour obtenir une nouvelle date et la première réunion n'a eu lieu que le 3 juin. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la transparence n'était pas de mise. Certains d'entre nous ont même fait référence au brouillard londonien pour qualifier la clarté de la communication. Pour la réunion du 10 juin, une semaine plus tard, ce n'était pas beaucoup mieux. Nous avons par conséquent fait clairement valoir ce qui était prévu dans le protocole et rappelé que c'est la conclusion de ce protocole qui avait permis de mettre fin aux actions. Pour nous, il est de l'intérêt de tous de le respecter.

Quelles informations avons-nous actuellement sur les différentes administrations ?

ISI

Début de semaine, nous avons reçu de l'ISI une liste nominative des membres du personnel à qui une résidence a été assignée par le Président. Les problèmes les plus importants se situent en Wallonie où un certain nombre d'agents qui n'ont plus d'emploi seront mutés à Bruxelles. Quant aux 6 membres du personnel contractuels, ils seront invités à Bruxelles pour faire leur choix manuellement.

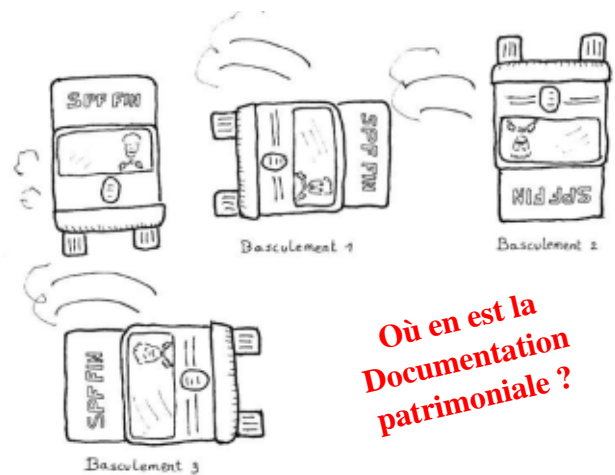
P&O

Nous avons également reçu une liste nominative. Un total de 30 agents devaient être affectés dont 22 travaillent déjà à Bruxelles. Pour la plupart des autres, une solution a été trouvée ailleurs mais en ce qui concerne les contractuels, le directeur a été très clair, ils n'auront pas le choix et seront affectés à Bruxelles.

S&L

Cette administration ne nous a pas encore fourni de liste mais on nous a annoncé qu'il y aurait très peu de changements par rapport à la situation actuelle. Le personnel contractuel devra postuler via l'outil, mais il reste encore des places disponibles. Le directeur ne prévoit donc aucun problème.

Documentation patrimoniale



Pour cette administration, la communication est claire : il n'y aura pas de basculement 3 sous cette forme et le personnel a postulé pour rien. L'Autorité nous a donné une longue explication pour aboutir à la conclusion que la continuité du service ne peut pas être garantie si on met le B3 en œuvre !!! C'est ce que la CGSP avait déjà écrit ! Mais l'Autorité était restée sourde à nos arguments.

Ils veulent d'abord laisser passer la régionalisation de l'enregistrement, des droits de succession et de donation du côté flamand et le transfert aux régions des comités d'acquisition dans tout le pays.

Le personnel restant (sauf celui des recettes non fiscales et du SECAL entretemps transférés à Perception et Recouvrement) pourra alors à nouveau faire un choix dans le cadre du basculement 3. Bien-sûr, le choix des résidences sera beaucoup moins large. Il est également possible qu'il y ait des « exigences de fonction » pour éviter que le personnel ne choisisse une résidence plutôt qu'une fonction. Subitement, l'Autorité avait conclu que ceux qui avaient choisi un autre métier ne pourraient pas se former alors qu'il y a quelques mois elle avait balayé cet argument et prétendu le contraire.

Il est déconcertant de constater que l'Autorité a semé la confusion parmi le personnel, handicapant davantage le fonctionnement des services déjà en sous-effectifs. En outre, le redéploiement des services suite au projet DER ne fait qu'aggraver la situation. Nous sommes évidemment conscients qu'il est impossible de donner suite aux résultats

de ce B3 mais la procrastination n'est pas bonne non plus car sur le terrain, la situation est devenue ingérable et la continuité du service est déjà très compromise.

La CGSP a déclaré lors de cette réunion que la seule solution réside dans l'engagement urgent de personnel supplémentaire. Il s'avère que l'Autorité exclut cette solution.

Perception et recouvrement

Pour cette administration, pas question de report ni de nouveau choix. La communication est axée sur ce qui arrivera à ceux qui se trouvent sur la liste de l'Administrateur général.

En ce qui concerne le niveau D, la plupart vont rester où ils sont actuellement si des emplois existent pour eux. Cela est-il valable pour ceux qui ont fait un choix et l'ont obtenu ? Ce n'est pas clair. Nous attendons les chiffres pour lever les ambiguïtés.

Pour les niveaux C et B, les plus gros problèmes se situent à Bruxelles, Liège, Ottignies, Charleroi et La Louvière. Tous les autres endroits où il y avait pénurie de personnel ont été remplis avec la liste de l'Administrateur général. L'affectation a été opérée en tenant compte de l'ancienneté des agents. Il semble qu'au niveau C on ait oublié de tenir compte de l'ancienneté de basculement telle que définie dans l'Arrêté royal Basculement 3 et que l'on ait seulement considéré l'ancienneté de niveau. L'administrateur général doit affecter les agents qui se trouvent sur sa liste en fonction des besoins du service. Il va falloir examiner l'affectation au regard de la situation de ceux qui ont reçu un de leurs choix car ils ont effectué des choix. On ne nous a rien dit pour le niveau A.

Le personnel contractuel sera extrêmement limité dans ses choix, côté flamand il devrait y avoir seulement 1 option : Bruxelles, côté wallon, il devrait y avoir Liège, Ottignies, Charleroi et La Louvière.

A notre question de savoir comment cela se passait pour le Secal, qui a été transféré au Recouvrement, on nous a dit que ces services avaient été « perdus de vue ». Comment réagirait-on si le personnel du Secal perdait de vue son travail ?



D&A

Aux Douanes et Accises, nous savions déjà qu'il y avait de gros soucis au niveau C et dans une moindre mesure au niveau B. Le Comité de suivi ne nous a pas rassurés à cet égard.

L'Administrateur général semblait disposé à affecter des agents en surnombre mais le représentant d'une autre organisation syndicale a souligné le problème juridique qui se poserait alors si quelqu'un qui avait demandé cet emploi sans l'obtenir était mieux classé. La CGSP a mis en évidence l'engagement social pris dans le protocole à l'égard « des membres du personnel des niveaux inférieurs qui n'ont pas obtenu d'emploi correspondant à leur choix, il sera fait preuve de souplesse lors de leur affectation d'office dans une résidence administrative et ce sans remettre en cause le bon fonctionnement des services ».

Notre collègue a raison, on a créé un tel carcan juridique que l'on doit tenir compte d'un éventuel recours contre toute mesure sociale. En plus, l'Administrateur général n'avait pas voulu faire intervenir les exigences de fonction pour faire un choix.

Nous n'avons pas reçu de liste nominative mais on peut dire qu'en Flandre, il n'y a plus d'emplois disponibles au niveau C qu'à Bruges (Zeebrugge) et Louvain et en Wallonie à Grâce-Hollogne, Eynatten (Raeren) et Nivelles. Pour les autres, ce serait inévitablement Bruxelles.

La seule autre alternative pour le personnel est d'être volontaire pour le travail en équipes, ce serait ainsi pour l'Administrateur général une façon de prendre sa revanche sur le fait qu'il n'a pu placer personne d'office dans ces services.

Il faudra attendre les listes nominatives pour tirer des conclusions définitives, mais les données dont nous disposons ne sont pas rassurantes loin s'en faut.

AGFisc

Le personnel de cette administration a fait son choix plus tard, mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons déjà reçu les premiers résultats.

L'Autorité est fière car près de 95 % du personnel a

obtenu un de ses 5 premiers choix. Il y a quand même 404 agents sur la liste de l'Administrateur général (dont 246 n'ont pas exprimé de choix). Par contre, il y a encore près de 1.500 emplois disponibles dans tout le pays et à tous les niveaux. L'Autorité souligne que le plus grand nombre d'emplois disponibles se trouvent à l'administration Particuliers (et gestion GE, où seulement 7% des emplois sont attribués).

La situation est meilleure en Flandre qu'en Wallonie, à l'exception de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale.

Nous n'avons pas encore de liste nominative mais la situation n'est pas idyllique. Y aura-t-il un transfert massif vers Bruxelles ou l'Autorité trouvera-t-elle une solution plus créative ? Nous voulons que l'aspect social ne soit pas oublié.

Conclusion

Nous avons demandé à l'Autorité la transparence promise. Nous devrions obtenir plus de détails dans les prochains jours mais nous devons boucler cet INFO. Nous ne manquerons pas de continuer à vous informer sur la situation par le biais de vos délégués.

EMPLOIS AU SPF FINANCES EN 2015

UNE PHOTO DU FUTUR.

Dans le passé, la CGSP a déjà remarqué que le département s'écroulait et cela pas seulement à cause de la régionalisation. Maintenant que les résultats du basculement sont connus, c'est très clair aussi sur le terrain. Dans certains cas, cela aboutit à des situations pénibles. De nombreux collègues dans certaines régions sont transférés dans des endroits plus éloignés. En Flandre occidentale ou orientale, c'est souvent Bruxelles. Tant la Flandre que la Wallonie sont affectées parfois l'une plus que l'autre suivant les administrations.

Nous avons remis en question la manière de calculer les besoins en personnel, que ce soit en Flandre ou à Liège par exemple, les agents ont plus de travail qu'il ne faut pour remplir leur journée. C'est certain qu'il manque du personnel à Bruxelles mais créer des déficits en province pour y remédier n'est pas une solution. Certains chefs se

demandent comment leur service pourra encore fonctionner quand le grand exode aura eu lieu. Pour les collègues restant, qui n'en auront pas été victimes, les conditions de travail vont être drastiquement modifiées. Ils ne devront pas aller tous les jours à Bruxelles mais ils crouleront sous une charge de travail accrue avec au-dessus de leur tête l'épée de Damoclès de l'évaluation.

La CGSP estime que certains administrateurs devraient revoir leurs plans et prendre une meilleure photo. Peut-être devraient-ils en premier lieu revoir « la focalisation » de leur appareil ?

En l'occurrence, l'Autorité politique doit prendre ses responsabilités. Les carences ne peuvent être comblées que par des recrutements. Nous répétons ce message depuis des années.

Le 23 juin, nous poserons un premier geste symbolique, nous ne voulons pas entraver le service par cette action, bien au contraire. Nous déplorons une situation désastreuse et imminente qui sera préjudiciable au fonctionnement des services.

HORAIRE VARIABLE

VITESSE DE CROISIÈRE POUR LE 1 ET 2 —
CONCERTATION SUR UN HORAIRE SPÉCIFIQUE
POUR CERTAINS SERVICES DE L'AGFISC ET
D&A PROGRAMMÉE

A l'heure actuelle et après beaucoup de confusions dans les services, essentiellement dues à la précipitation dans laquelle l'Autorité a voulu le mettre en œuvre sur le terrain, on peut estimer que le nouvel horaire atteint tranquillement sa vitesse de croisière.



A l'issue du premier bilan du 1^{er} avril, un jour de congé compensatoire a été accordé aux membres du personnel, ce jour de congé supplémentaire a suscité pas mal de questions et de réactions.

Le bruit a même couru que ce jour supprimait les 3h48 accordées le premier jour de travail de l'année. Il n'en est heureusement rien. Ce jour vient en compensation de la perte des 6 points en début de mois, de l'heure avant Noël, le premier jour de travail de l'année, etc. Il peut être pris en demi-jours, heures ou minutes et selon le régime

de travail.

Autre précision importante, il n'est accordé qu'au personnel touché par le nouveau système d'horaire variable et donc pas au personnel de Fedorest, aux shifts...

Lors de cette évaluation la CGSP avait insisté (et elle continuera à le faire), pour qu'un système spécifique soit mis en place pour les services, qui même s'ils ne sont pas organisés en shifts nécessitent quand même des horaires particuliers tels les services des recherches à l' AGFisc et les brigades motorisées aux D&A.

Un comité de concertation est convoqué ce 24 juin par l'Autorité avec ce point à l'ordre du jour. Nous vous tiendrons au courant des résultats par le biais de vos délégués CGSP et du prochain info flash.

MUTAFIN

UN SYSTÈME PEU TRANSPARENT...

Depuis plusieurs mois, les mutations du personnel se font via le système électronique « Mutafin » et de nombreuses questions se posent à ce sujet, nous vous en avons déjà fait part à plusieurs reprises.

Avant tout, il faut rappeler que l'Autorité a décidé de « geler » le système durant les opérations de basculement. Surveillez bien le système, car nous n'avons encore aucune information au sujet de la remise en route de ce système.

Il faut également noter que certaines personnes n'ont pas accès à cet outil, leur grade n'étant pas encore pris en charge dans le système. Pour ces personnes, la mutation papier reste d'actualité, tant que « Mutafin » ne les reprend pas. Là où il y a un gros problème, c'est qu'il n'y a aucune annonce faite pour indiquer à quel moment un nouveau grade est pris en compte. La seule solution pour les personnes concernées : se connecter régulièrement sur « Mutafin ».

Mais surtout, il n'y a aucune visibilité sur les mutations effectuées : pas de liste communiquée au personnel ni même aux organisations syndicales (qui par ailleurs n'ont aucun moyen de savoir quel agent a demandé une mutation). De ce fait, le contrôle est très difficile, il ne peut s'opérer qu'au cas par cas, par les personnes concernées. Ainsi, si vous avez demandé une mutation pour une

résidence et que vous pensez avoir été dépassé par un collègue, prenez contact avec votre délégué en lui fournissant une copie de vos demandes de mutation. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'interroger P&O afin de savoir si les opérations se sont déroulées normalement.

Seul l'affilié qui sait qu'il a demandé une mutation est en mesure de déceler une situation anormale. A lui de prévenir son délégué au plus vite !

GARDERIES

Cette année encore, pendant les vacances, le SPF Finances n'organiserait des garderies d'enfants **qu'à Bruxelles**. Lors de la dernière réunion du comité de consultation sociale la CGSP a interrogé l'Autorité à ce sujet. La seule explication qu'elle nous a fournie est qu'il n'y a pas de budget pour les organiser ailleurs également.

Il est évidemment inacceptable que le bien-être du personnel soit lié à des considérations de gestion budgétaire. Il n'y a pas que les collègues qui travaillent à Bruxelles qui ont des difficultés pour faire garder leurs enfants !

A moins que cela ne soit fait pour attirer plus de personnel à Bruxelles...

Dans le cadre du basculement 3, nous constatons que l'Autorité a réduit le nombre d'emplois en province et que beaucoup de collègues vont devoir se déplacer (voir article dans cet Info). Mais malgré cela, selon l'Autorité, un déficit important de personnel subsistera dans la capitale.

Dans le passé, nous avons fait des propositions pour rendre Bruxelles et les grands centres plus attractifs mais force est de constater que l'Autorité préfère la contrainte.

DOCUMENTATION PATRIMONIALE

LE DÉCLIN

Les conséquences de l'approche maladroite du basculement 3 à l'Administration générale de la documentation patrimoniale sont ahurissantes. En mai, la CGSP écrivait déjà « La situation est dramatique, il n'y a simplement plus suffisamment de personnel pour faire fonctionner les services.

Des modifications vont simultanément avoir lieu à brève échéance ». L'insécurité ne peut qu'avoir des conséquences néfastes pour le personnel, qui continue malgré tout à faire de son mieux pour assurer un service au public.

RÉSULTATS DU BASCULEMENT 3 INAPPLICABLES

Bien que, depuis de nombreuses années, le management ait toujours voulu se hâter, il est maintenant confronté à un arrêt brutal. Le nouvel administrateur général a (finalement) discuté avec ses administrateurs (les managers des différentes administrations composant la documentation patrimoniale) et ils sont tous arrivés à une même conclusion. Ils reconnaissent que la mise en place des administrations suite aux résultats du basculement 3 est inapplicable, car tant la continuité du service que le fait de prester un service ne pourraient être garantis.

ECHEC

Comme la continuité du service est compromise, l'opérationnalisation de la grande réforme du SPF Finance (qui est annoncée par les ministres des finances depuis plus de 10 ans) est impossible à la Documentation patrimoniale. Comme la CGSP l'a déclaré à plusieurs reprises, c'est toute la restructuration de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale qui se révèle être un fiasco. On a inquiété le personnel pendant des mois... pour rien.

ET MAINTENANT ?

Tout d'abord, il faut tenir compte de la régionalisation des droits d'enregistrement vers la Région Flamande. Ensuite, il y a aussi la régionalisation (vers les 3 régions) des Comités d'acquisition qu'il faut aussi inclure dans l'équation. En plus, il ne faut pas oublier le passage des services du recouvrement non fiscal vers l'Administration de la perception et du recouvrement.

Les collaborateurs restant suite à ces différentes opérations, seront appelés à faire un nouveau choix pour « basculer » dans les nouvelles structures (avec évidemment beaucoup moins de résidences disponibles dans certaines régions). Peut-être que l'Autorité travaillera cette fois-ci avec des exigences de fonctions. Ils semblent vouloir éviter

qu'un membre du personnel ne postule une résidence proche de son domicile s'il n'a pas les compétences nécessaires pour occuper la fonction... Ils espèrent organiser tout cela... à la fin de cette année...

Une chose est claire : le management de la Documentation Patrimoniale a clairement manqué sa cible... le personnel et les organisations syndicales n'ont pas été suffisamment entendus et maintenant... le personnel se sent abandonné ! La CGSP n'a pas manqué de faire prendre conscience de cet état de fait à l'autorité.

Il est aussi déconcertant de constater que les successeurs du Ministre Reynders n'ont pas vu la mauvaise tournure que prenaient les événements. Nous avons plusieurs fois essayé de les alerter, par tous les moyens possibles. Pour la CGSP, ce n'est pas encore la fin.

RÉGIONALISATION DES COMITÉS D'ACQUISITION

SESSION D'INFORMATION OU NÉGOCIATION ET CONCERTATION ?

Dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'État, les Comités d'acquisition du SPF Finances vont être régionalisés sous peu. Pour une grande partie du personnel, cela implique le passage vers l'une des 3 régions du pays (Bruxelles, Flandre ou Wallonie). Cependant, il restera une (très petite) cellule fédérale du Comité d'acquisition pour laquelle les membres du personnel pourront postuler entre le 15 juin et le 15 août 2014. A partir du 20 juin, des sessions d'information pour le personnel concerné seront organisées, en présence de représentants des régions.

Composition du Comité d'acquisition fédéral

	A3	A2	A1	B	C	total
NL	6	1	1	2	3	13
FR	7	1	1	3	2	14
total	13	2	2	5	5	27

En ce qui concerne la négociation et/ou la concertation avec les organisations syndicales, il y a un problème. D'après la Région Flamande et le SPF Finances, elle aurait déjà eu lieu... Il y a en effet déjà eu des concertations et négociations à ce sujet au niveau du Comité B (compétent pour

l'ensemble des services publics fédéraux).

En ce qui concerne le SPF Finances, on pourrait considérer que c'est exact car ce SPF ressort bien de la compétence du Comité B. Au niveau de la Région Flamande, il nous semble qu'il est nécessaire d'en discuter au niveau du Comité de Secteur XVIII (compétent pour les services du Gouvernement flamand). Au niveau de la Région Wallonne, ce serait via le Comité de secteur XVI et pour Bruxelles le Comité de secteur XV.

Répartition des effectifs en unités physiques entre les trois régions (6ème réforme de l'Etat)

	A3	A2	A1	B	C	D	Total
Bruxelles	5	1	2	2	3	0	13
Wallonies	46	4	1	19	29	5	104
Flandre	50	3	4	14	35	6	112
Total	101	8	7	35	67	11	229

La CGSP continue d'insister. Les conséquences pécuniaires et statutaires de ce transfert ne sont pas toujours claires et parfois peut-être même inacceptables (pensez par exemple à la prise en compte de chèques-repas dans la rémunération, ce qui diminue en réalité le traitement sur lequel la pension sera calculée pour les agents en fin de carrière).

En ce qui concerne les résidences, beaucoup de rumeurs font part de la volonté de la **Région Flamande** de **concentrer** les services à **Bruxelles**.

Au niveau de la **Région wallonne**, rien n'est clair, mais l'Autorité n'est toutefois pas opposée à une réflexion sur une décentralisation des services mais ne peut s'engager plus avant.

Pour la **Région de Bruxelles-Capitale**, la **question ne se pose bien sûr pas**.

La CGSP n'est pas d'accord avec une centralisation et a déjà protesté. Mais il faut savoir que les syndicats n'ont pas de compétence en ce qui concerne l'organisation des services et n'ont donc pas de droit de veto dans cette matière.

De plus, les régions n'ont pas toutes la même notion de résidence qu'au SPF Finances (par exemple, en région flamande, cela n'existe pas).

Dans le pire des cas, la CGSP tient malgré tout à réclamer des mesures compensatoires pour le personnel concerné (télétravail, travail en bureau

satellite, indemnités...)

Il ne s'agit pas d'un transfert volontaire mais d'un transfert d'office vers les régions !



En outre, pour la Région flamande, la CGSP soutient que l'inclusion des chèques-repas dans la rémunération est illégale. Nous demandons également si l'intégration des échelles de traitement dans les barèmes des entités régionales se fera vers le haut ou vers le bas ? En plus, nous réclamons des éclaircissements rapides en ce qui concerne la situation de collègues bénéficiant de systèmes particuliers comme par exemple le temps partiel préalable à la pension, avec conservation de leurs droits à la pension. Les questions relatives aux méthodes de travail (qui peuvent varier par rapport celles du SPF Finances) mais aussi de l'évaluation et de ses conséquences restent sans réponse.

La CGSP continuera à faire pression afin que les différents comités de secteur concernés se réunissent afin d'apporter des réponses et espérons-le des solutions aux problèmes rencontrés !

FEDOREST FINTO

DURANT LES TRAVAUX, LE SERVICE
CONTINUE !

Durant les mois de juillet et août, le restaurant du Finto fera l'objet de travaux très importants : le remplacement total des sols de la cuisine et de la laverie. Le personnel qui fréquente ce restaurant aura des solutions alternatives. En effet, durant toute cette période la cafeteria sera toujours ouverte et des croque-monsieur et paninis seront

proposés en plus des sandwichs habituels.

En ce qui concerne les plats chauds, il sera possible de se rendre dans d'autres restaurants (situés au 19H et rue des Palais). Mais il y aura également une offre de plats froids et de plats chauds (un seul menu) dans la partie du restaurant qui sera utilisable. Des installations provisoires seront mises en place et la vaisselle sera faite à la main par le personnel de Fedorest.

Nous pouvons déjà féliciter le personnel de Fedorest qui va essayer de continuer à fournir des repas aux résidents de Finto malgré des conditions matérielles difficiles ! **Bravo à eux !**

RÉGIONALE DE MONS-BORINAGE

PERMANENCES SYNDICALES

Les permanences syndicales organisées à Mons - Chemin de l'Inquiétude se dérouleront désormais dans le nouveau local syndical situé au Bloc 1 - 1er étage - local 107 (B 1 - 107).

Vous pourrez y rencontrer votre responsable régional CGSP AMiO « Finances », en toute discrétion, pour tout dossier, toute information ou pour toute nouvelle affiliation, les mardis matin entre 9h00 et 12h30 **sur rendez-vous uniquement**.

(Appelez au préalable le 0488/588.090 ou envoyez un message à la délégation montoise Finances de la CGSP AMiO via l'adresse mail :



cgsp.amio.fin.mons@gmail.com

Le jour de votre visite :

- présentez-vous obligatoirement à l'accueil (bâtiment B4) pour obtenir un badge d'accès ;
- appelez le 0488/588.090 et un délégué viendra vous chercher à l'entrée.



TABLE DES MATIÈRES

Edito	1
Basculement 3	1
- ISI	2
- P&O	2
- S&L	2
- Documentation patrimoniale	2
- Perception et Recouvrement	2
- D&A	3
- AGFisc	3
Emplois au SPF Finances en 2015	4
Horaire variable	4
Mutafin	5
Garderies	5
Documentation patrimoniale	5
Régionalisation des Comités d'Acquisition	6
FEDOREST FINTO	7
Régionale de Mons-Borinage	7

ADRESSES DE CONTACT CGSP

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65

e-mail : roland.vansaingele@cgspacod.be

PRÉSIDENT

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985

e-mail : aime.truyens@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRB)

Valérie Demeulemeester, tél. 0473 75 27 43

e-mail : valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRW)

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84

e-mail : marie_claire.holsbeke@cgspacod.be

Déléguée dispensée

Anne-Françoise Ensay, tél. 0479 77 13 02

e-mail : anne-francoise.ensay@cgspacod.be

DÉLÉGUÉ POUR LES GERMANOPHONES

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55

e-mail : jose.nicolaye@cgspacod.be



Adhérez à la CGSP AMiO Finances

Compléter le talon ci-dessous et donnez-le à votre délégué ou renvoyez-le à

CGSP AMiO Finances

Place Fontainas 9-11

1000 Bruxelles

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. :

GSM :

eMail :@minfin.fed.be

eMail privé :

CONTACTS POUR NOS RÉGIONALES

Bruxelles : **Valérie Demeulemeester**, tél. 0473 752743 - valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

Centre : **Jean-Marc Lauwers**, tél. 0257 57341 - jeanmarc.lauwers@minfin.fed.be

Charleroi : **Luc Vander Weyden**, tél. 071 797111 - luc.vanderweyden@cgsp.be

Hainaut occidental : **Pierre Wattier**, tél. 0257 77205 - pierre.wattier@minfin.fed.be

Huy : **Jean-Marie Lizin**, tél. 0257 71626 - jean-marie.lizin@minfin.fed.be

Liège : **Guy de Lannois**, tél. 0257 59038 - guy.delannois@minfin.fed.be

Luxembourg : **Laurence Mazzocco**, tél. 0257 70425 - laurence.mazzocco@minfin.fed.be

Mons : **Jean-Claude Vanderstraeten**, tél. 0488 588090 - cgsp.amio.fin.mons@gmail.com

Namur : **Claude Mengeot**, tél. 0257 54496 - claude.mengeot@minfin.fed.be

Verviers : **Philippe Lange**, tél. 0257 76502 - philippe.lange@minfin.fed.be

Welkenraedt : **José Nicolaye**, tél. 087 88 00 55 - jose.nicolaye@cgsp.be

PLATEFORME CONRE LE TRANSATLANTISME !
WWW.NO-TRANSAT.BE

Editeur responsable : Roland Vansaingele - CGSP AMiO - Place Fontainas 9-11 - 1000 Bruxelles

CGSP FLASH INFO FINANCES - juin 2014 - PAGE 9